



PROCES VERBAL

Conseil municipal du 18 octobre 2022

Date de convocation : 11/10/2022
Date d'affichage : 11/10/2022

Conseillers en exercice : 15
Conseillers Présents : 12
Quorum : 8
Votants : 15 dont 3 pouvoirs

L'an deux mil vingt-deux, le dix-huit octobre, à 19 h, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Didier TORCHÉ, Maire.

Etaient présents : MM Didier TORCHÉ, Audrey CRUCHET-GIRARD, Jean-Claude GOUHIER, Pierrick BERRIGUIOT, Yves BLIN, Martine CASSÉ, Gérard CHAUVEL, Julie COURTEMANCHE, Michel GERVAIS, Michel HAEMMERER, Alain PICHER, Sabine RENVOIZÉ

Pouvoirs : Olivier CHEVEE ayant donné pouvoir à Julie COURTEMANCHE, Fabrice LEVASSEUR ayant donné pouvoir à Michel GERVAIS, Estelle PIAU ayant donné pouvoir à Sabine RENVOIZÉ

Secrétaire de séance : Sabine RENVOIZÉ

Ordre du jour :

- Décision modificative n°4 budget principal
- Logement 29 rue Henri Poussin :
 - o Montant du loyer au 1^{er} janvier 2023
 - o Travaux
- Décision modificative n°2 budget assainissement
- Extension du réseau eaux usées rue Henri Poussin
- Programme investissement 2023
- Condition de location de la salle polyvalente aux associations
- Questions diverses

1- Décisions prises par délégation

Monsieur le Maire donne lecture des décisions n°2022-18 et 2022-19 prises au titre des délégations qui lui ont été consenties par le conseil municipal.

2- Délibérations

DECISION MODIFICATIVE N°4

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,
Vu le budget de la commune,

Monsieur BERRIGUIOT, conseiller délégué en charge des finances, propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative suivante du budget de l'exercice 2022 :

Section d'investissement – Dépenses	
Article 2188 – programme 126 – Panneau numérique	- 225.00 €
Article 2188 – programme 114 – Équipement cuisine salle des fêtes	225.00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

AUTORISE la décision modificative suivante :

Section d'investissement – Dépenses

Article 2188 – programme 126 – Panneau numérique - 225.00 €
Article 2188 – programme 114 – Équipement cuisine salle des fêtes 225.00 €

Intervention : aucune

LOGEMENT 29 RUE HENRI POUSSIN – REMISE EN LOCATION – FIXATION DU LOYER

Madame Audrey CRUCHET-GIRARD, 1^{ère} adjointe, informe les membres qu'au vu des travaux réalisés depuis le départ de la locataire, le loyer du logement situé au 29 rue Henri Poussin pourrait être augmenté.

Madame CRUCHET-GIRARD précise qu'il avait été évoqué un montant de loyer à 470 € au lieu de 457.62 € comme indiqué dans la délibération n°43 du 14 juin 2022.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité des membres présents (2 voix pour une augmentation à 480 € Pierrick BERRIGUIOT et Yves BLIN),,

FIXE le loyer à 470 € lors de la remise en location.

PREND ACTE que ce loyer sera indexé sur le 1^{er} trimestre de l'indice de référence des loyers publié par l'INSEE

Interventions de :

- Audrey CRUCHET-GIRARD pour préciser que de nombreux travaux ont déjà été engagés pour un montant de 8 170.05 € HT à savoir : porte palière et isolation par Sylvain LESAGE, électricité par la SARL GUERIN, carrelage faïence par Geoffroy LEVIER, fourniture de la douche par THERMIC CHARPENTIER et pose en interne. Il conviendra aussi de se positionner sur des travaux de peinture et d'isolation.
- Audrey CRUCHET-GIRARD pour préciser que ces travaux justifient une augmentation, et que l'augmentation annuelle n'est pas obligatoire, surtout que le prix du fioul (mode de chauffage du logement) continue de croître
- Pierrick BERRIGUIOT pour demander si l'autre logement identique a le même loyer
- M le Maire pour lui répondre par la négative
- Michel HAEMMERER pour demander si l'autre logement nécessite des travaux
- M le Maire pour lui répondre qu'il se trouve dans le même état
- Audrey CRUCHET-GIRARD suggère de fournir au nouveau locataire le matériel de peinture s'il souhaite des travaux complémentaires
- Sabine RENVOIZÉ pour savoir s'il existe dans la commune des logements similaires ?
- M le Maire pour lui répondre que nous n'en avons pas connaissance. Il précise que des travaux sont encore à effectuer : isolation du sous-sol et les volets. Il souligne également qu'il faudra préciser dans le bail que la cuve à fioul contient 200 litres.
- Martine CASSÉ pour connaître l'état de la chaudière ?
- Jean-Claude GOUHIER pour lui répondre qu'elle est neuve.

LOGEMENT 29 RUE HENRI POUSSIN – DEVIS CUISINE **(Monsieur Alain PICHER quitte la salle, étant concerné par ce sujet)**

Madame Audrey CRUCHET-GIRARD, 1^{ère} adjointe, informe les membres que deux entreprises ont été sollicitées pour la fourniture et la pose d'une cuisine dans le logement situé au 29 rue Henri Poussin.

Il en ressort :

	Mobilier	Electroménager	Total TTC
Créa Cuisines et Bains	1 728.50 €	871.50 €	2 600.00 €
Altair	1 747.00 €	1 194.59 €	2 941.59 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité des membres présents (1 abstention M Didier TORCHÉ),

RETIENT la proposition de la société ALTAÏR du fait que l'épaisseur du mobilier est de 19 mm contre 16 mm chez Créa Cuisines et Bains et que la marque de l'électroménager proposée paraît plus durable dans le temps.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la proposition et à la notifier à l'entreprise.

AUTORISE Monsieur le Maire à régler la facture en découlant.

LOGEMENT 29 RUE HENRI POUSSIN – DEVIS PEINTURE

Madame Audrey CRUCHET-GIRARD, 1^{ère} adjointe, informe les membres que Monsieur Guy COEURET, artisan peintre, a présenté son devis pour la peinture de plusieurs pièces du logement situé au 29 rue Henri Poussin pour un montant de 1 018.78 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

ACCEPTE la proposition de Monsieur Guy COEURET, artisan peintre, pour la peinture de plusieurs pièces du logement situé au 29 rue Henri Poussin.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la proposition et à la notifier à l'entreprise.

AUTORISE Monsieur le Maire à régler la facture en découlant.

Interventions de :

- *Michel HAEMMERER pour demander si l'isolation est faite aussi sur les contremarches de l'escalier allant au sous-sol*
- *Sabine RENVOIZÉ pour connaître le type de travaux électriques*
- *M le Maire pour répondre qu'il s'agit de la mise aux normes*
- *Gérard CHAUVEL pour demander si le tableau (électrique) est concerné*
- *M le Maire pour répondre par la négative et pour rappeler que ces travaux sont réalisés suite au départ de la précédente locataire et au diagnostic énergétique*
- *Pierrick BERRIGUIOT pour rappeler qu'un crédit de 5 000 € est inscrit au budget 2022 en section d'investissement*
- *M le Maire pour préciser que le peintre est auto-entrepreneur, qu'il n'y aura pas de TVA à payer*
- *Michel HAEMMERER pour savoir qui fournit le four ?*
- *M le Maire pour répondre que c'est le locataire qui équipe le logement d'un four et d'un lave-vaisselle*

DECISION MODIFICATIVE N°2 BUDGET ASSAINISSEMENT – AJUSTEMENT DE CREDITS

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,

Vu le budget de l'assainissement collectif,

Monsieur BERRIGUIOT, conseiller délégué en charge des finances, propose au conseil municipal d'autoriser l'ajustement suivant du budget de l'exercice 2022 :

Section d'investissement – Dépenses	
Article 2158 – autres	28 190.00 €

Section d'investissement - Recettes	
Article 131 – subventions d'équipement	28 190.00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

AUTORISE la décision modificative suivante :

Section d'investissement – Dépenses	
Article 2158 – autres	28 190.00 €

Section d'investissement - Recettes	
Article 131 – subventions d'équipement	28 190.00 €

RESEAU EAUX USEES – EXTENSION

Monsieur le Maire informe les membres qu'une extension du réseau des eaux usées doit être réalisée rue Henri Poussin dans le cadre des travaux de la dite rue.

La société HRC présente un devis s'élevant à 17 969 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

ACCEPTE le devis de la société HRC pour un montant de 17 969 € HT.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ce devis et à le notifier à l'entreprise.

AUTORISE Monsieur le Maire à régler la facture en découlant.

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter l'Agence de l'Eau pour l'obtention d'une aide financière.

Interventions de :

- *M le Maire pour informer que l'entreprise SAM est intervenue pour colmater 7 manchettes (au lieu de 8 dans le devis) pour 3 000 € HT*
- *Yves BLIN pour demander si de la résine a été injectée*
- *M le Maire et Jean-Claude GOUHIER pour expliquer le procédé et confirmer*

PROJET INVESTISSEMENTS 2023

M le Maire fait part aux membres du conseil municipal que les demandes de DETR et DSIL 2023 doivent être transmises en Sous-Préfecture pour le 15 décembre 2022.

Proposition n°1 : camion + rideau + seuil + alimentation électrique à l'atelier municipal

Michel HAEMMERER suggère que soit installé un détecteur

Pierrick BERRIGUIOT pour connaître les demandes de l'assurance

M le Maire pour souligner que la commune pourrait bénéficier d'un fonds de concours

Audrey CRUCHET-GIRARD pour appuyer la suggestion de Michel HAEMMERER

Julie COURTEMANCHE pour demander quelles entreprises peuvent fournir et poser ce genre d'équipements.

M le Maire pour citer des entreprises que la commission « bâtiments » devra contacter pour obtenir des devis.

Proposition n°2 : citypark

M le Maire informe qu'il s'est renseigné auprès des communes de Souday et de Cherré-Au ; que l'Etat a débloqué des fonds dans le cadre des JO de 2024 ; que le stade serait le lieu approprié pour ce genre de structure.

M le Maire propose que les commissions « bâtiments » et « éducation » visitent des cityparks.. M le Maire précise qu'un maître d'œuvre serait retenu et qu'un marché serait lancé mais que pour le dossier DETR et DSIL les informations doivent parvenir en mairie le 10 décembre au plus tard.

M le Maire suggère de demander toutes les options possibles : athlétisme, pétanque...

Julie COURTEMANCHE donne l'exemple de la commune de Lavaré et propose que l'école fréquente ce lieu pour des activités sportives.

Pierrick BERRIGUIOT pour demande où ce citypark serait installé au stade.

M le Maire pour répondre qu'il serait installé en extérieur

Proposition n°3 : peintures des classes

M le Maire suggère de faire deux classes : devis à demander à M COEURET pour de la toile de verre et peinture avec un mur en couleur

Yves BLIN demande pourquoi ne pas faire les trois classes.

M le Maire pour répondre que se poserait le problème de stockage du mobilier et des fournitures de l'école ; que les deux autres classes pourraient être faites en 2024 et le couloir en 2025 tout en sachant que dans la classe maternelle il y a de la moquette murale.

Proposition n°4 : isolation des deux sous-sols des logements communaux

M le Maire demande que soient contactées des entreprises locales, la réalisation sera faite en fonction des devis.

Audrey CRUCHET-GIRARD propose l'isolation à 1 €

M le Maire et Gérard CHAUVEL précisent que l'isolation à 1 € est faite en 24 h sans garantie

Proposition n°5 : volet électrique en PVC et porte sous-sols

M le Maire suggère soit de repeindre l'existant soit d'installer des volants roulants après suggestion de Jean-Claude GOUHIER.

Audrey CRUCHET-GIRARD précise qu'une déclaration préalable devra être déposée

Gérard CHAUVEL demande quelle alimentation électrique ?

M le Maire pour lui répondre que ce sera le même que celui de la garderie

Gérard CHAUVEL précise que le système « solaire » existe

Proposition n°6 : cloche et horloge à l'église

M le Maire précise que le devis CORNILLE HAVARD a été actualisé et que des aides sont possibles

M le Maire souligne que l'horloge a été achetée d'occasion à l'époque. Elle doit être changée car elle tombe régulièrement en panne.

Pierrick BERRIGUIOT pour dire que cela ne fait pas partie des priorités d'investissement vu les autres opérations

MISE A DISPOSITION DE LA SALLE POLYVALENTE AUX ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que le ménage de la cuisine n'a pas été réalisé correctement à l'issue de deux récentes occupations de la salle polyvalente par deux associations corméennes.

Monsieur le Maire précise qu'aucune convention de mise à disposition ni caution n'existent actuellement.

De plus, considérant la situation relative aux énergies, Monsieur le Maire propose de demander aux associations une participation symbolique au financement du chauffage.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE, à compter du 1^{er} janvier 2023 :

- D'établir une convention de mise à disposition de la salle polyvalente avec les associations à chaque utilisation,
- De demander une caution de 500 €
- De demander une participation au chauffage de 50 € pour les périodes « hivernales »

Interventions de :

- Pierrick BERRIGUIOT confirme qu'il faut responsabiliser les locataires
- Sabine RENVOIZÉ pour préciser que les invités n'ont pas conscience du coût de la location et du chauffage
- M le maire informe que certaines communes ne louent pas les salles l'hiver
- Sabine RENVOIZÉ pour demander si la salle est beaucoup louée
- M le Maire pour obtenir rapidement des associations leur calendrier 2023

3- Questions diverses

- **Vol du camion :** dossier pour l'expert en cours, estimation de valeur du camion et indemnisation sous 30 jours.
Gérard CHAUVEL pour savoir s'il a été commis des dégradations.
M le Maire et Jean-Claude GOUHIER pour répondre que la clôture a été découpée et que le portail a été déboulonné
- **Point travaux :** démarrage des travaux HRC (trottoirs), réunion de chantier tous les mercredis matin, coupure d'eau à prévoir pour les branchements, moins-value pour l'entrée du « futur » lotissement, sur la RD7 voir pour la récupération des bordures, passage des transports scolaires
- **Organisation du 11 novembre :** Pierrick BERRIGUIOT rappelle que le CCAS prend en charge le repas offert aux personnes de + de 67 ans domiciliées sur la commune, que pour l'instant la décision est en suspens en raison de la COVID, retour des inscriptions fixé au 27 octobre, réunion le 28 octobre. Pour la cérémonie, rassemblement en mairie à

- 11 h 30, défilé et dépôt de gerbe au monument aux morts, vin d'honneur servi à la salle polyvalente.
- **PEDT** : Audrey CRUCHET-GIRARD présente le PEDT établi par la commission « éducation ». Elle rend compte de son entretien avec Mme MONTIGNY, présidente de Génération Mouvements de Cormes, pour un temps intergénérationnel pendant le TAP : avis défavorable, peu de motivation
 - **Illuminations de Noël** : Yves BLIN demande la position de la commune à ce sujet. M le Maire répond qu'elles seront posées par le comité des fêtes le premier week-end de décembre ; que la commune coupe l'éclairage public l'été depuis 3 ans, ce qui entraîne une consommation moindre. Orientation favorable de décaler la mise en service une semaine après l'installation.
 - **Octobre rose** : Sabine RENVOIZÉ demande si la commune participe. M le Maire répond que oui mais que la panne de l'éclairage est toujours en cours
 - **Eclairage public rue de la Pommeraië** : Martine CASSÉ informe qu'un candélabre ne fonctionne plus. M le Maire répond que cela sera vu avec l'électricien prochainement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 40.

Le Président de séance,
Didier TORCHÉ



La secrétaire de séance,
Sabine RENVOIZÉ

